

DEPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**ARRONDISSEMENT  
**D'AVIGNON****Siège :**  
**MAIRIE**  
DE  
**L'ISLE sur la SORGUE****SIECEUTOM**EXTRAIT DU REGISTRE  
des**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 26 mars 2024

Nombre de Délégués  
en exercice.....24Nombre de Délégués  
Titulaires présents.....15Nombre de Délégués  
Suppléants Présents..... 0Nombre de Délégués  
votant.....16

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

**Membres présents :**

**Titulaires :** MM. Philippe BATOUX, Roland CARLIER, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, Franck AIMADIEU, Etienne KLEIN, Philippe ROUX, Marc JAUBERT, Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT, Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE, Amélie JEAN, Séverine MAUGAN-CURNIER et Karine MOURET

**Suppléant :** aucun

**Absents :** M. Alain GAILLARD, Mmes Sabine PLANEILLE et Laure ARNAUD

**Absents excusés :** MM André ROUSSET, Lionel GOMEZ, Michel RAOUX, Jean-Claude DOSSETTO, Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Laurence CHABAUD GEVA

**N°24-08****Pouvoir :**

M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M. Jean-Louis ROBERT

**Secrétaire de Séance :** Mme Nicole GIRARD

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2023**

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-19 du Code général des collectivités territoriales conformément à l'article L.1612-20 I du même code,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,


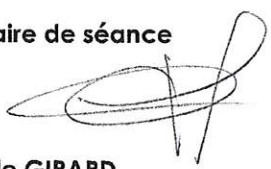
1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**LE COMITE SYNDICAL**  
Après en avoir délibéré  
**Décide à l'unanimité**

**DE DECLARER** que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

 <b>Christian MOUNIER</b>	<b>La secrétaire de séance</b>  <b>Nicole GIRARD</b>
---	---

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **02 AVR. 2024**

Et de sa publication le : **02 AVR. 2024**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.